

Actions ciblées d'appui aux enseignants

Appel à candidature sur le volet
« Soutien au renforcement de l'alignement pédagogique »

Vous vous interrogez sur un de vos enseignements que vous aimeriez améliorer ?

*Si vous souhaitez **renforcer la cohérence** entre les objectifs de cet enseignement, les manières de l'enseigner et les moyens d'évaluer les étudiants pour les faire au mieux correspondre aux compétences qu'ils doivent développer après l'avoir suivi, alors cet appel à candidature est fait pour vous.*

*La Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (MAPI) à travers le programme NewDEAL vous propose de **vous accompagner dans cette réflexion** et de **soutenir votre investissement** au moyen d'heures équivalent TD.*

Contexte de l'appel à candidature

Une des priorités du cadrage de l'**amélioration continue de l'offre de formation** de l'Université de Bordeaux porte sur le renforcement de l'alignement pédagogique et l'articulation des programmes de formation aux acquis d'apprentissage. Cet objectif fait partie des éléments à prendre en compte dans le cadre du déploiement à cinq ans des **feuilles de routes des équipes de mention**.

Le principe de l'**alignement pédagogique** repose sur une méthode simple et désormais bien documentée, destinée à améliorer la cohérence entre les acquisitions visées par un enseignement, les modalités pédagogiques mises en œuvre pour aider les étudiants à les maîtriser et les activités d'évaluation utilisées pour apprécier ces acquisitions. Elle consiste à expliciter ce qui est attendu en termes d'**acquis d'apprentissage** et les **critères** utilisés pour évaluer le niveau atteint.

Le développement de l'alignement pédagogique est prioritaire pour l'Université de Bordeaux car il constitue un levier majeur pour **améliorer la réussite des étudiants**. Par conséquent, la description des formations en termes d'acquis d'apprentissage et la mise en œuvre de l'alignement pédagogique constituent un des leviers de l'amélioration de l'offre de formation durant le contrat 2022-2028 (voir « Cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation » p22, *Méthodologie et éléments de cadrage – 3. Les acquis d'apprentissage p.22*).



Objectif de l'appel à candidature

Cet appel à candidature est ciblé sur le **renforcement de l'alignement pédagogique au sein des unités d'enseignement**. Il s'inscrit dans les dispositifs d'accompagnement aux enseignants proposés à la rentrée 2023 par le programme *NewDEAL* pour soutenir la transformation pédagogique de l'offre de formation et de la mise en œuvre des feuilles de routes de mentions, en incitant et facilitant les améliorations depuis la plus petite échelle de la formation. Le périmètre visé est celui de l'UE et son équipe pédagogique.

Le renforcement de l'alignement pédagogique dans une UE vise de manière complémentaire **trois types d'actions**:

- la description des objectifs de l'UE en termes d'**acquis d'apprentissage visés** et leur articulation avec les compétences développées dans la mention;
- l'évolution des modalités d'évaluation vers une **évaluation qualitative** construite à partir de critères décrivant les objectifs de l'enseignement et d'indicateurs explicitant les niveaux d'apprentissage;
- l'évolution des enseignements vers des modalités pédagogiques centrées sur le **développement des acquis d'apprentissage visés** et à la **préparation de leur évaluation**.

L'ensemble de ces éléments, acquis d'apprentissage visés, modalités d'évaluation, et contenus des enseignements, ont vocation à être rendus lisibles à travers **le syllabus** qui en devient le cadre formel structurant. Il permet

- aux étudiants d'identifier au mieux les attendus, les objectifs et les modalités d'organisation et pédagogiques d'une UE. Il facilite la construction de leur parcours d'études et au quotidien, leur propre organisation en termes de charge et méthode de travail.
- aux équipes pédagogiques de favoriser la formalisation et le dialogue entre enseignants autour des modalités, objectifs et évaluations des enseignements, au bénéfice d'une offre de formation cohérente et progressive au regard des attendus du diplôme, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle des étudiants.

Les évolutions des modalités de contrôle des connaissances et des compétences qu'apporteront les équipes bénéficiaires de cet appel à projet doivent pouvoir être opérationnelles dès la rentrée 2024. Aussi, il est important de faciliter leur validation par exemple en différant spécifiquement et autant que possible la date limite de validation de celles-ci par le conseil compétent.

Modalités de candidature



Les enseignants désirant s'inscrire dans ce dispositif pour le renforcement de l'alignement pédagogique d'une UE sont invités à **prévenir par e-mail la direction de leur collège ou institut ainsi que leur UF avant toute soumission**. Ils devront leur faire part de l'enseignement concerné, des éléments principaux de leur projet, ainsi que les modalités d'usage du REH demandé afin que leur demande de candidature soit pré-validée. Ensuite, ils pourront répondre à l'appel à candidature en renseignant via le formulaire **de réponse** les informations suivantes :

- **enseignement concerné** : UE, mention, responsable de l'UE, nombre d'enseignants intervenant, nombre d'étudiants ;
- **informations sur le fonctionnement actuel** de l'UE : existence ou non d'une description des acquis d'apprentissage requis et/ou visés, modalités d'évaluation, dispositifs pédagogiques (s'il existe un syllabus, il pourra être annexé) ;
- **évolutions attendues** relativement aux trois types d'actions énoncées dans l'objectif de l'appel.

Chaque candidature sera ensuite transmise à la direction **du collège, de l'institut et de l'UF** d'appartenance de l'enseignement.

Modalités de soutien

Les projets retenus bénéficieront d'un **soutien sous forme de REH** qui pourra être intégré dans le service de l'enseignant impliqué. La base de calcul de ce soutien est au maximum d'**un tiers du volume HETD de l'UE à prendre en compte dans le service**. Le volume REH mis à disposition a vocation à libérer du temps pour l'enseignant pour la construction du projet, les modifications des activités pédagogiques et la phase de restitution et d'essaimage.

Le volume REH est attribuable à un ou plusieurs enseignants de l'UE. Par exemple, pour une UE de 6ECTS, pour laquelle 1ECTS équivaut à 10 HETD, un volume REH de 20 HETD sera mis à disposition et réparti entre le porteur et les différents co-porteurs du projet. Pour se voir octroyer ces HETD, il est impératif que les enseignants s'impliquant dans le projet répondent aux engagements suivants :

- Suivre en présentiel l'une des journées de formation sur l'alignement pédagogique dispensée par la MAPI, le 16 ou 25 janvier 2024 en fonction de leurs disponibilités.
- Participer au minimum à trois séances d'accompagnement personnalisé avec l'ingénieur pédagogique de la MAPI lié à leur projet.
- Compléter le syllabus afin de mettre en lumière les éléments travaillés dans le cadre de l'alignement pédagogique.
- Présenter son travail dans le cadre de l'une des demi-journées de restitution en fin d'année universitaire 2023-2024.

Dans une démarche de contribution à l'appropriation de la thématique par la communauté, il pourra être demandé au candidat lauréat de partager son expérience de transformation pédagogique auprès de sa communauté. Ces retours d'expérience pourront notamment



s'effectuer dans la mise en œuvre des feuilles de route de mentions dans le cadre de l'accréditation 2022-2028.

Livrables attendus

Le travail réalisé dans le cadre de cet appel seront exposés sous la forme :

- 1) du syllabus de l'enseignement (un canevas sera mis à disposition à cet effet) ;
- 2) d'une présentation effectuée à l'occasion d'une des demi-journées de restitution organisées à cet effet en fin d'année universitaire 2023-2024. Cette présentation permettra d'évoquer la situation initiale, les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet, les freins et limites rencontrés ainsi que le résultat final.

Le syllabus ainsi que le support de présentation seront à transmettre aux organisateurs de cet appel à candidatures à l'issue.

CALENDRIER

Ouverture de l'AAC : Lundi 06 novembre 2023 ; **Fin** Dimanche 17 décembre 2023

Diffusion des résultats Vendredi 22 décembre 2023:

Session questions-réponses en visioconférence : Jeudi 9 novembre 2023 de 12h30 à 13h30

Lien : <https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/83800071556>

ID de réunion : 838 0007 1556

Journée préparatoire : Mardi 16 janvier 2024 & Jeudi 25 janvier 2024

½ journée de restitution : Fin d'année universitaire 2023-2024

ADRESSE SOUMISSION ET INFORMATIONS

Le formulaire de candidature est à compléter en ligne.

Une page est dédiée à cet appel à candidatures sur le site « Enseigner Université de Bordeaux » : <https://enseigner.u-bordeaux.fr/projets-pedagogiques/dispositifs-de-soutien/dispositifs-periodiques/aac-soutien-enseignements>

Par ailleurs, toute question peut être transmise à l'adresse suivante : soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr.

